# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º II-17

présenté par le Gouvernement

#### **ARTICLE 24**

#### ÉTAT B

#### **Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 000 000
Dont titre 2	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	4 000 000
TOTAUX	0	5 000 000
SOLDE	-5 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, cet amendement procède à une minoration des crédits de 5 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

ART. 24 N° II-17

- 1 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Emploi outre-mer ». Cette diminution est permise par un pilotage renforcé des dépenses du service militaire adapté (SMA) ;

- 4 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Conditions de vie outre-mer ». Cette diminution est permise par un pilotage renforcé des dépenses d'intervention du programme.